296-1.1 AU 312 43601
FR 0792606
JAN 1936

792,606

296-181.5

N° 792.606

M. Jarassier

Pl. unique

Fig. 1

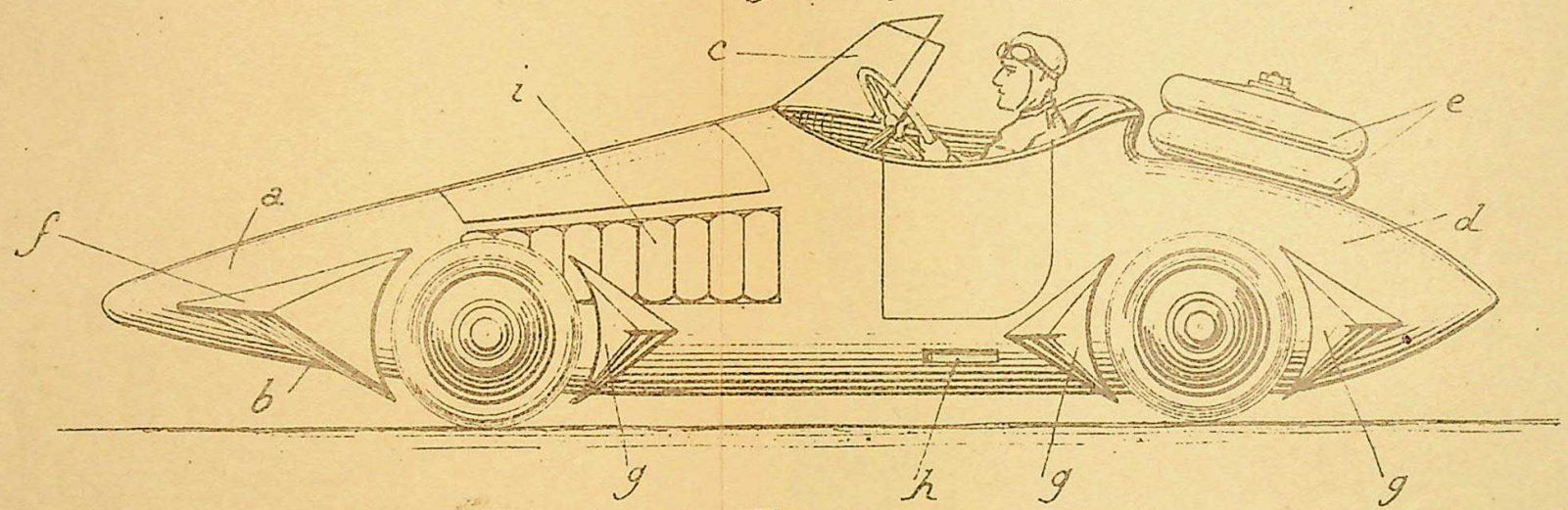

Fig. 2

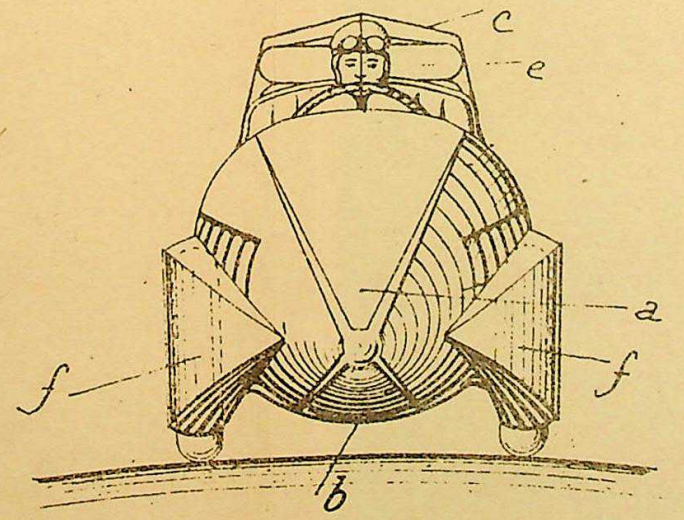

296/1.1

EXAMINER'S COPY
Div. 10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 10. — Cl. 1. **N° 792.606**

Carrosserie aérodynamique de voiture automobile.

M. Raymond JURASSIER résidant en France (Seine).

Demandé le 17 juillet 1935, à 11h 21m, à Paris.
Délivré le 21 octobre 1935. — Publié le 7 janvier 1936.

La présente invention a pour objet une carrosserie de voiture automobile spécialement conçue en vue de réduire à l'extrême minimum les effets de la résistance de l'air et d'assurer ainsi à la voiture la complète utilisation, en vue de l'avancement, de la puissance motrice.

Une carrosserie établie en conformité de l'invention est représentée en substance et seulement à titre d'exemple par le dessin annexé dans lequel :

La fig. 1 est une vue latérale d'ensemble;

La fig. 2 est une vue en bout, de l'avant.

La carrosserie qui fait l'objet de l'invention a une section sensiblement circulaire et se prolonge, en avant du capot recouvrant le moteur, directement et suivant une surface lisse continue, par une partie effilée *a* qui donne à l'ensemble une forme de torpille, cette partie effilée se raccordant, dans le sens vertical, avec le carénage inférieur *b* établi également suivant les lois de l'aérodynamique.

Le pare-brise *c*, en forme de coupe-vent, se raccorde avec la surface supérieure du capot, suivant une inclinaison minimum et sans arête vive.

Quant à la partie arrière *d* de la carrosserie elle est établie suivant une forme fuyante de section circulaire supprimant tous les tourbillons générateurs de résistance et sa face supérieure est prévue pour recevoir à plat les roues de secours *e* de telle façon que l'encombrement de celles-ci, dans le sens vertical, reste au-dessous de l'arête supérieure du pare-brise et, par suite, ne provoque aucune résistance supplémentaire.

Les pare-boue d'avant *f* sont établis en forme de flèche et adhérent par des surfaces inclinées à la carrosserie qui, en raison de sa forme effilée, s'étend en avant des roues avant. Ainsi sont évités tous espaces vides dans lesquels puisse s'engager l'air en créant des remous qui engendrent des résistances additionnelles. Les autres pare-boue *g-g-g* ont une forme correspondante de façon à relier directement l'emplacement saillant des roues, par des formes fuyantes, à la surface extérieure de la carrosserie.

Une entaille *h* est prévue au-dessous de chaque porte pour y engager un pied lorsqu'on monte dans la voiture ou qu'on en descend, ce qui supprime le marchepied habituel.

Des pare-chocs pourront facultativement être adaptés à la carrosserie. Ces pare-chocs qui seront fixes ou amovibles, comporteront toutes formes et dispositions répondant aux lois de l'aérodynamique de façon à ne créer aucune résistance supplémentaire à l'avancement.

Les volets d'aération *i* pourront être commandés au moyen d'un système de tringles actionné par le conducteur et ne comportant

aucune saillie extérieure. Ces volets pourront être établis sous la forme de volets glissants à recouvrements.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet une carrosserie aérodynamique pour voiture automobile, comportant les caractéristiques suivantes dont plusieurs peuvent être appliquées séparément :

1° Le corps de cette carrosserie a une section sensiblement circulaire et comporte à l'avant une partie effilée qui prolonge le capot suivant des surfaces lisses continues et donne à l'ensemble la forme de torpille s'étendant jusqu'au delà des roues avant;

2° Cette partie effilée de l'avant se raccorde directement avec le carénage inférieur;

3° Le pare-brise en forme de coupe-vent fait suite, sous une inclinaison légère et sans arête vive, à la surface supérieure du capot;

4° L'arrière est établi sous une forme aérodynamique de section circulaire et dans des conditions telles que les roues de secours puissent y être supportées à plat, sans que leur encombrement atteigne en hauteur, l'arête supérieure du pare-brise

5° Les pare-boue, en forme de flèches, embrassent en largeur toute la saillie des roues et sont raccordés par des surfaces inclinées et sans solution de continuité aux faces latérales de la carrosserie;

6° Des entailles formées sous les portes remplacent les marche-pieds pour la montée et la descente;

7° Les volets peuvent être établis sous la forme de volets glissants à recouvrements.

L'invention comprend en outre, à titre de produit industriel nouveau, toute voiture automobile dont la carrosserie comporte une ou plusieurs des susdites caractéristiques.

Raymond JARASSIER.

Par procuration :

H. Blouin.